

 **GENEVIÈVE PAQUET, LL. M.** 
Avocate / Lawyer

Le 5 juillet 2012

‘Par courrier et dépôt électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3788-2012

Demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences

Chère Consœur,

Le GRAME dépose par la présente son argumentation écrite en lien avec le dossier cité en objet, conformément aux directives de la Régie formulées dans votre correspondance datée du 20 juin 2012.

Une version complète de la *Decision modifying decision 08-09-039 and adopting an opt-out program for Southern California Edison Company's Edison SmartConnect Program* datée du 19 avril 2012 est également déposée (on retrouve un extrait de cette décision sous la cote C-UC-RNCREQ-0016). L'argumentation du GRAME réfère à certains passages spécifiques de cette décision et nous invitons les membres du banc à en prendre connaissance.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

GP/gp
P.j. (2)

cc. Me Jean-Olivier Tremblay et Me Marie-Josée Hogue pour le Distributeur (par courriel)